

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



## Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS.....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT .....	4
■	RESSOURCES EN EAU.....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	6
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>7</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION.....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE.....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU.....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	14
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>15</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	15
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....</b>	<b>16</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	16

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La commune organise en partie le service d'eau potable. Elle a transféré une partie de ses compétences au Syndicat du LIMARGUE. La commune est partiellement desservie par le SAEP de la Région de PADIRAC.

Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant-conseil pour le suivi et la gestion de son service.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 470 habitants

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2008. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2014	La commune de Lavergne passe de 3 fournisseurs (Gramat, Thémines et Padirac) à 4 fournisseurs en ajoutant le sdt du Limargue. La rémunération du délégataire augmente à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014 : partie fixe = 54,50 €HT au lieu de 51,65 €HT et la partie proportionnelle = 0,7222 €/m <sup>3</sup> HT au lieu de 0,6737 €/m <sup>3</sup> .

### ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La commune prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil
-----------------------	---

## ■ CONVENTIONS DE VENTE OU D'ACHAT D'EAU AUX ADHERENTS

Type d'échange	Adhérent	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Achat Permanent	LIMARGUE (SYNDICAT)	En cours de signature		

## ■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	GRAMAT -	Convention en cours de signature.	2008	
Convention d'Import Permanent	PADIRAC (SYNDICAT)	Point de livraison : Réservoir de LABRUNIE. Volume journalier maximum : 50 m <sup>3</sup> /j.	2008	
Convention d'Import Permanent	THEMINES (SYNDICAT)	Point de livraison : comptage dans le secteur de Pouchou. Volume journalier maximum : 20 m <sup>3</sup> .	2008	

## ■ RESSOURCES EN EAU

### • Volumes achetés aux collectivités adhérentes

Achat à	Acheté en 2014 [m <sup>3</sup> ]	Acheté en 2015 [m <sup>3</sup> ]
LIMARGUE (SYNDICAT)	6 850	8 003

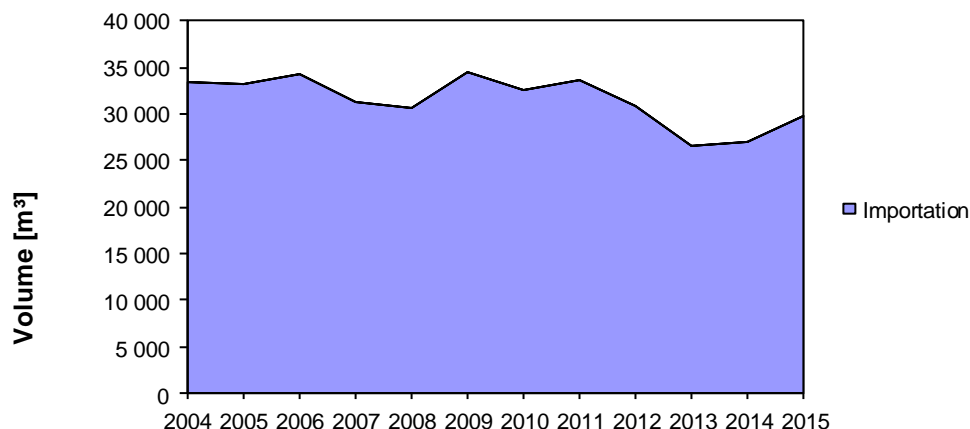
### • Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2014 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2015 [m <sup>3</sup> ]
GRAMAT -	16 574	18 103
PADIRAC (SYNDICAT)	220	790
THEMINES (SYNDICAT)	3 347	2 931

### • Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m <sup>3</sup> ]	2014	2015	Variation
Ressources propres	-	-	-
Importations	26 991	29 827	+10,51 %
<b>Total général</b>	<b>26 991</b>	<b>29 827</b>	<b>+10,51 %</b>

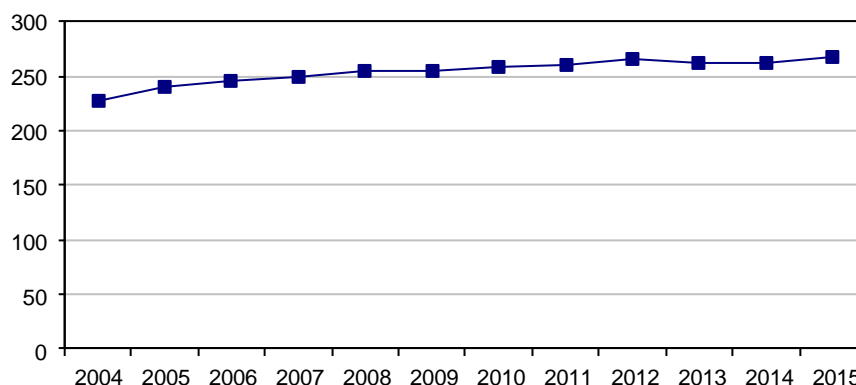
● **Evolution des volumes d'eau potable produits et importés**



■ **NOMBRE D'ABONNEMENTS**

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre total d'abonnements	262	268	+2,29 %

● **Evolution du nombre total d'abonnements**



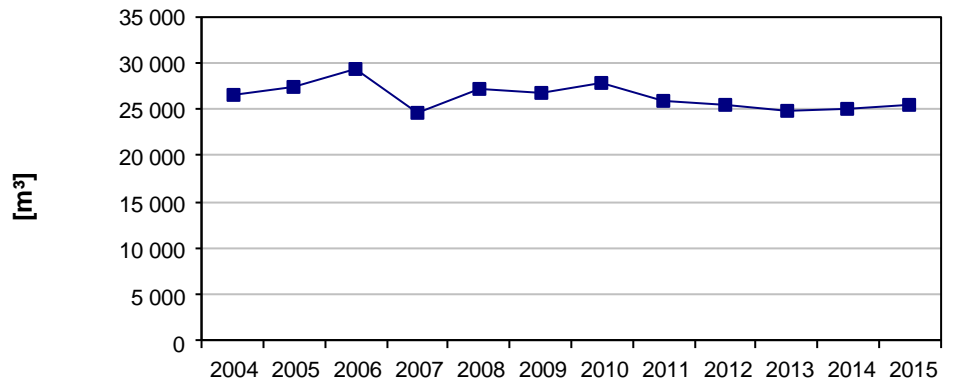
■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	-	-	-
Volume importé	26 991	29 827	+10,51 %
Volume exporté	-	-	-
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>26 991</b>	<b>29 827</b>	<b>+10,51 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	24 998	25 442	+1,78 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>24 998</b>	<b>25 442</b>	<b>+1,78 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 95 m³ par an. Elle était de 95 m³ en 2014.

La période de relève est de 365 jours, soit sur une année civile.

- **Evolution des volumes vendus aux abonnés**



- **LONGUEUR DU RESEAU**

	2014	2015	Variation %
Linéaire du réseau hors branchements en km	24,7	24,7	0,00 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
24/11/2014	Tarifs eau potable 2015
19/11/2015	Tarifs eau potable 2016

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2016, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de -0,24 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> juin 2006.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.  
Les consommations sont payables au vu du relevé.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en euros par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3150

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	54,61	54,37	-0,44 %
	Compteur secondaire	54,61	54,37	-0,44 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7237	0,7205	-0,44 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	28,49	29,91	+4,98 %
	Abonnement syndicat du Limargue *	28,44	28,44	0,00 %
	Compteur secondaire	0,00	0,00	
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,685	0,7193	+5,01 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,124	0,124	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,315	+1,61 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2015	1 <sup>er</sup> jan 2016	Variation
Exploitant	141,45	140,83	-0,44 %
Collectivité	139,13	144,67	+3,98 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	14,88	14,88	0,00 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,80	+1,61 %
TVA	18,30	18,60	+1,64 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>350,96</b>	<b>356,78</b>	<b>+1,66 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+1,75 %

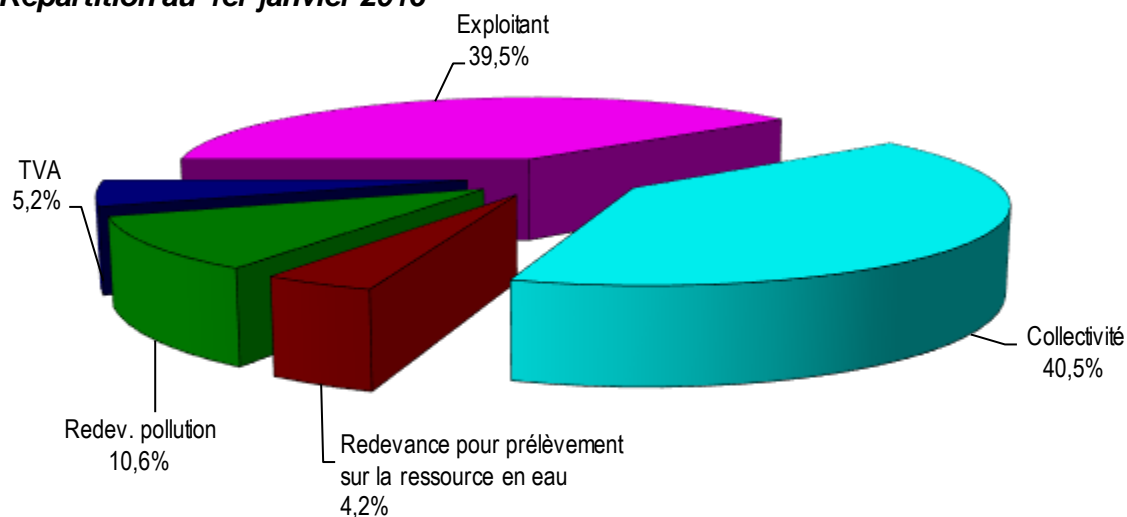
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,97 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0030 €/l

### Répartition au 1er janvier 2016





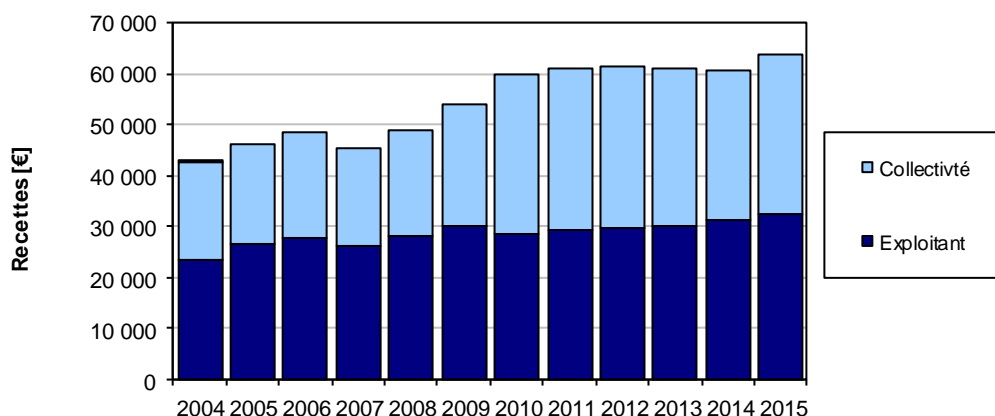
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### ● Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	30 511,05 €	32 322,29 €	+5,94 %
dont abonnements	14 352,97 €	14 916,74 €	+3,93 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 128,67 €	- 1 101,50 €	+2,41 %
Total recettes de vente d'eau	29 382,38 €	31 220,79 €	+6,26 %

### ● Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	30 705,56 €	32 994,54 €	+7,45 %
dont abonnements	13 158,85 €	14 610,53 €	+11,03 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	454,49 €	- 452,78 €	-199,62 %
Total recettes de vente d'eau	31 160,05 €	32 541,76 €	+4,43 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	1 400,00 €	2 100,00 €	
Autres recettes	700,00 €	700,00 €	
Total des recettes	33 260,05 €	35 341,76 €	



## ■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2014	2015	Variation
Abonnement Syndicat du Limargue	8 691,93 €	7 621,92 €	-12,31 %

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

- **Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	4	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	4	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

Import d'eau traitée depuis GRAMAT –

	<b>0%</b>	aucune action
<b>➔</b>	<b>20%</b>	études environnementale et hydrogéologique en cours
	<b>40%</b>	avis de l'hydrogéologue rendu
	<b>50%</b>	dossier déposé en préfecture
	<b>60%</b>	arrêté préfectoral
	<b>80%</b>	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	<b>100%</b>	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

### Import d'eau traitée depuis LIMARGUE (SYNDICAT)

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	---

### Import d'eau traitée depuis PADIRAC (SYNDICAT)

➔	54 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

### Import d'eau traitée depuis THEMINES (SYNDICAT)

➔	77 %	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
---	------	---

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>43 %</b>

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### • *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

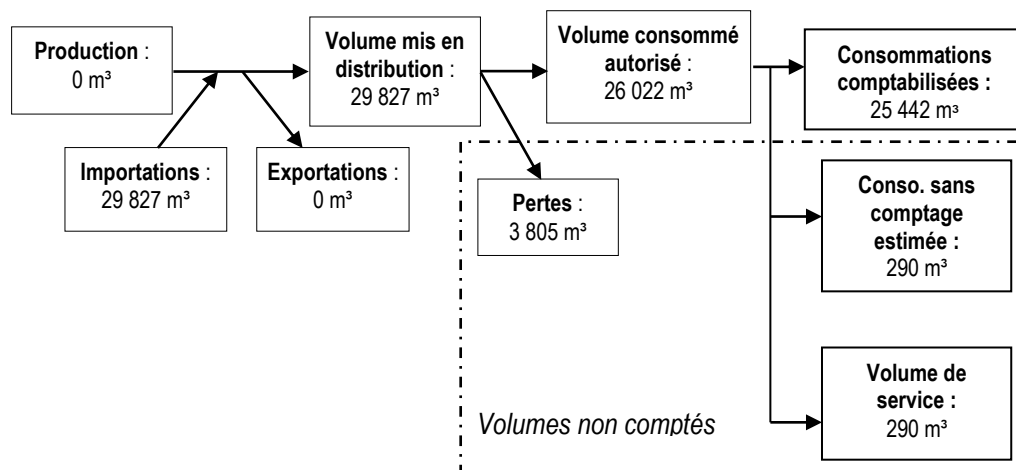
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	4
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>99</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 290 m³ par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 290 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	79,0 %	84,2 %	95,6 %	95,2 %	87,2 %

*N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007*

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,9	0,6	0,2	0,2	0,5

### - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,8	0,5	0,1	0,1	0,4

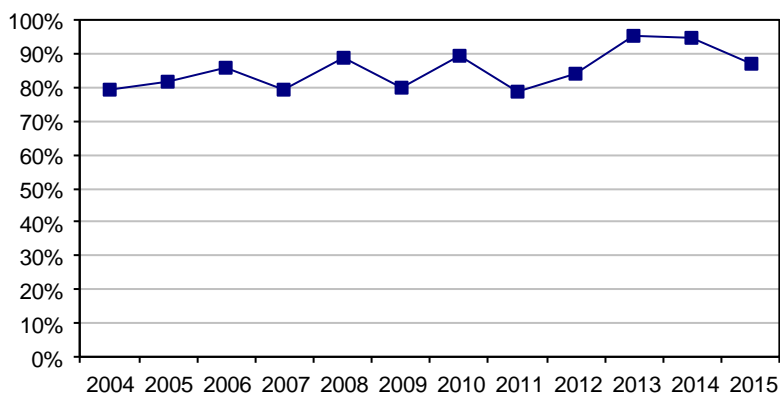
### - indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

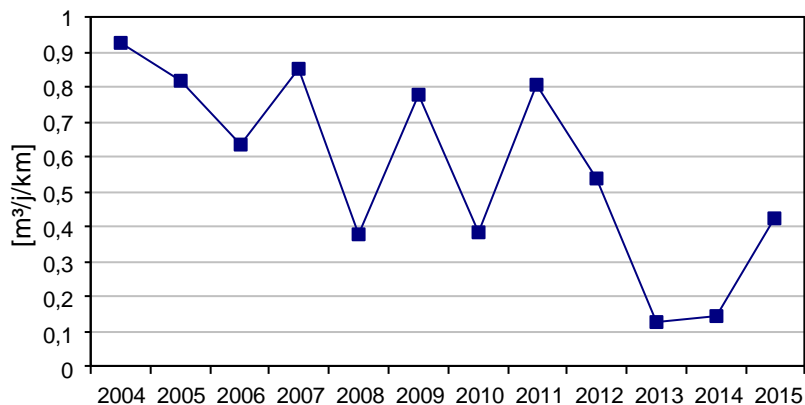
	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,0	2,9	2,8	2,9	2,9
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %	65,6 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

● **Evolution du rendement du réseau de distribution**



● **Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau**



■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0,215	0	0

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,2 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'y pas eu de travaux engagés au cours de l'exercice 2015.

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 est nul.

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	3 649,58 €	3 649,58 €	10 378,59 €	8 017,85 €	8 017,85 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2015
<b>montants des abandons de créance</b>	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €
nombre de demandes reçues	0
nombre d'aides accordées	0
<b>montants des versements à un fonds de solidarité</b>	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €
dont part collectivité	0,00 €